

**Proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 5 648 000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de véhicules et d'engins spécifiques pour les services de l'administration municipale (hors SIS).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

**Introduction**

*Etat du parc*

Au 31 mai 2018, la Ville de Genève (hors SIS) possède un parc automobile de 612 véhicules, engins spécifiques et remorques immatriculés ainsi que 479 objets non immatriculés, soit au total 1091 objets. Une partie importante de ce parc peut objectivement être considérée comme vétuste.

Dans le cas d'espèce, la vétusté est mesurable par divers critères, notamment par l'accroissement des coûts de fonctionnement (entretien des véhicules) en corrélation avec l'augmentation de l'âge et de l'usure des engins et des véhicules.

Les coûts de fonctionnement comprennent et se répartissent entre les dépenses directes (achats de pièces détachées, réparations, etc.) et les frais indirects. Ces derniers sont difficilement estimables car ils dépendent de situations variables, mais ne sont pas à négliger: retards dans la réalisation de prestations, tâches administratives et organisationnelles supplémentaires à effectuer souvent dans l'urgence, etc.

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, la présente proposition de crédit d'investissement aura donc aussi un effet bénéfique sur l'efficacité de l'administration et un impact positif sur le budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

**Exposé des motifs**

*Gestion du parc*

La gestion du parc d'engins et de véhicules est supervisée par la Commission de gestion des véhicules (COGEVE) et formalisée dans la directive générale relative à l'organisation et aux compétences en matière de gestion des véhicules du 6 mai 2015. Cette commission interdépartementale a mené un processus de réflexion et d'amélioration qui a conduit à l'établissement d'une politique de gestion des véhicules et engins validée par le Conseil administratif en 2012. Ce

document fixe les principes, les lignes directrices et les objectifs en matière de gestion des véhicules. Sa mise en œuvre se fait par l'intermédiaire d'un programme d'actions.

Les engins et véhicules sont confiés aux employé-e-s des services de la Ville de Genève qui sont en charge de leur bonne utilisation et de leur entretien de base. Pour les services périodiques et lorsqu'il convient d'effectuer des réparations, l'Unité de gestion des véhicules (UGV) du Service logistique et manifestations (LOM) prend le relais. Elle effectue les travaux nécessaires ou les sous-traite à des prestataires externes pour diverses raisons: capacité de ses ateliers mécaniques, disponibilité de certaines machines, etc.

Mis à part un agrégat qui dépendra de l'atelier mécanique du service des sports, les 70 objets concernés par la présente demande de crédit seront entretenus par l'UGV.

### *Enjeux*

La vétusté des engins et des véhicules dont le remplacement est prévu par la présente demande de crédit a des conséquences majeures dans des domaines aussi fondamentaux que:

- la santé et la sécurité;
- la continuité opérationnelle;
- les coûts de fonctionnement;
- la préservation de l'environnement.

### *Santé et sécurité*

La moyenne d'âge des engins et véhicules concernés sera de plus de dix-neuf ans à fin 2019. Or, plus un véhicule est vétuste, plus le risque d'une avarie majeure ou d'une casse importante grandit: l'usure et la fatigue mécanique voire la corrosion d'éléments essentiels (châssis, chaîne cinématique, direction, système de freinage, porte arrière d'une benne à ordures de camion, etc.) augmentent avec le temps et, par conséquent, le risque pour la sécurité des utilisatrices et des utilisateurs et de celles et ceux qui se trouvent à proximité s'accroît. Ainsi, il n'est pas rare que les mécaniciens de l'UGV doivent ressouder des plaques de métal pour colmater des brèches créées par la rouille dans une carrosserie ou sur les parois d'une benne de camion. Et, parfois, ce qui devait initialement être réparé est définitivement immobilisé, puis envoyé à la ferraille: une rupture d'un élément mécanique peut avoir des conséquences potentiellement trop importantes pour continuer à utiliser le véhicule ou l'engin en question. Cela a récemment été le cas, par exemple, d'un fourgon du Service de l'aménagement, du génie

civil et de la mobilité (AGCM) qui n'était tout simplement plus réparable. Rappelons que «l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin [de] garantir la santé physique [...] des travailleurs et travailleuses» (OLT 3, article 2, chapitre 1) et qu'un accident dû à une casse mécanique résultant d'une vétusté excessive aurait des conséquences désastreuses, en particulier pour l'image de la Ville de Genève.

L'ergonomie et la sécurité des véhicules et engins s'améliorent constamment. Remplacer un véhicule ou un engin vétuste par un modèle neuf, plus adapté et plus sûr, est un acte de bonne gestion mais également une manière d'améliorer les conditions de travail du personnel de l'administration, du point de vue de sa sécurité.

### *Continuité opérationnelle*

D'ici à fin 2019, les poids lourds et remorques présentés dans cette demande de crédit auront atteint un âge moyen d'environ vingt-huit ans et les véhicules légers et engins spécifiques auront en moyenne plus de dix-huit ans.

La durée moyenne d'immobilisation des véhicules et engins croît et cela, notamment, pour deux raisons majeures:

- augmentation du nombre de réparations directement lié au vieillissement du parc: changement de boîte de vitesses, remplacement d'un moteur ou d'une pompe hydraulique, travaux de carrosserie nécessaires à cause de la rouille, etc.;
- allongement des délais de livraison des pièces détachées pour d'anciens modèles de véhicules et d'engins, certaines pièces devenant quasi introuvables.

L'augmentation croissante du nombre de pannes dues à la vétusté de ces objets se traduit par l'allongement de la durée moyenne d'immobilisation, ce qui exerce une pression sur l'organisation des services utilisateurs et rend plus difficile l'accomplissement des prestations qui leur sont confiées. Comme mentionné précédemment, dans certains cas, les engins et les véhicules ne sont plus réparables et doivent donc être retirés du parc sans attendre l'objet qui les remplacera.

Dans ces situations, la capacité opérationnelle des services est ainsi péjorée, alors que, dans le même temps, les services sont plus sollicités (horaires étendus, nouvelles prestations, etc.). Par ailleurs, l'arrêt définitif d'un engin ou d'un véhicule signifie une plus grande sollicitation des engins ou véhicules restants.

Pour pallier les immobilisations les plus importantes et permettre d'assurer une continuité opérationnelle minimale, l'administration doit alors recourir à la location. Celle-ci est onéreuse et ne répond pas toujours complètement aux besoins, notamment pour les véhicules et engins spécifiques.

### *Coûts de fonctionnement*

En plus de générer des frais de location, la vétusté du parc engendre des surcoûts d'entretien et de maintenance considérables, tant au niveau préventif (services périodiques et préparation aux visites techniques) que curatif (pannes dues à l'usure). Indirectement, les arrêts des engins et véhicules à cause de pannes ou de l'augmentation des entretiens génèrent un surcoût organisationnel dans tous les services concernés, difficilement quantifiable mais réel.

### *Préservation de l'environnement*

Les nouveaux engins et véhicules polluent moins et sont généralement moins bruyants. La COGEVE est particulièrement sensible à cet aspect et œuvre pour rendre le parc automobile plus respectueux de l'environnement.

## **Recensement des besoins**

### *Expression des besoins et priorisation*

L'acquisition ou le renouvellement d'un véhicule ou d'un engin spécifique résulte d'une collaboration entre le LOM, service gestionnaire, et les services bénéficiaires de l'administration. Par l'intermédiaire d'un formulaire spécifique, ces derniers expriment leurs besoins en mobilité, en transport de choses et en prestations d'engins de travail mobiles. Ceux-ci sont ensuite validés par les directions des services et des départements concernés.

Dans une volonté de rationaliser les ressources et de limiter leurs coûts, le service demandeur doit notamment prendre en compte:

- les alternatives à l'achat;
- la possibilité de partager l'engin ou le véhicule avec d'autres services;
- l'utilisation de modes de propulsion alternatifs (électricité, gaz naturel, hybride, etc.);
- les conditions d'entreposage du véhicule ou de l'engin quand celui-ci n'est pas utilisé;
- les permis nécessaires pour pouvoir utiliser l'engin ou le véhicule concerné et le nombre d'employé-e-s titulaires de ceux-ci au sein du service demandeur.

Ensuite, une phase d'analyse et de priorisation des besoins a lieu dans le cadre d'entretiens avec chaque service demandeur. À la suite de cette étape, la priorisation ainsi établie est confirmée et la sélection des renouvellements et des acquisitions soumise à la COGEVE pour validation, cas échéant après une discussion et un arbitrage.

Dans le cadre de la préparation de la présente demande de crédit, les besoins validés par les directions des services et des départements s'élevaient, après la phase de recensement, à 164 objets (hors deux-roues) pour un montant de 15 477 000 francs. La phase de priorisation des besoins a permis de réduire le nombre de véhicules de 57%, soit de le ramener à 70 objets et de réduire le montant de 64%, soit une demande finale de 5 648 000 francs. Reste que les demandes initiales des services étaient généralement légitimes et que la démarche de priorisation s'impose principalement en raison du cadre budgétaire fixé par le plan financier des investissements.

### *Nouvelles acquisitions*

La présente demande comprend 50 renouvellements et 20 acquisitions supplémentaires. Ces dernières répondent à divers motifs:

- augmentation de la charge de travail;
- réalisation de nouvelles activités;
- changements organisationnels;
- mise en œuvre de directives, de règlements ou de recommandations (p. ex. santé et sécurité);
- substitution de l'utilisation d'un véhicule privé dans le cadre professionnel.

La justification des acquisitions supplémentaires est décrite ci-après:

## **Véhicules lourds et remorques**

### *Camion BOM (VVP)*

Voirie – Ville propre (VVP) a besoin d'un camion benne à ordures ménagères (BOM) pour répondre à l'augmentation du tri des déchets en porte à porte, notamment les déchets organiques («p'tite poubelle verte») et le papier/carton.

### *Camion BOM grue (VVP)*

Un camion quatre essieux équipé d'une benne à ordures avec grue est nécessaire pour la collecte des sites écopoints des catégories de déchets suivants: ordures ménagères, déchets organiques, papier/carton, aluminium. Ce camion supplémentaire permettra de répondre à l'augmentation du nombre de sites écopoints en cours et prévus ces prochaines années sur le territoire de la ville (PLQ, nouvelles constructions, etc.).

### *Remorque signalisation (AGCM)*

Afin d'améliorer les conditions de sécurité de ses collaborateurs et des usagers du domaine public, l'AGCM demande une remorque de signalisation, notamment pour les travaux de nuit. Cette demande fait suite à une recommandation de l'Unité santé/sécurité de la DRH et de l'audit sécurité.

## **Engins spécifiques**

### *Brosse (SPO)*

Depuis 2010, le nombre de terrains synthétiques équipant des installations sportives a doublé. Actuellement, le SPO entretient 12 terrains synthétiques, dont huit en granulats (liège ou caoutchouc), une quinzaine est prévue d'ici à 2019. Ces terrains doivent être brossés et décompactés au minimum une fois par mois. Or, une seule petite machine autoportée de 1 m de largeur assure actuellement le nettoyage des terrains synthétiques du parc. Le SPO a besoin d'une machine plus large, pouvant être attelée à un tracteur et pouvant être déplacée plus facilement, indispensable pour assurer l'entretien de l'ensemble des terrains synthétiques (surface totale de 90 000 m<sup>2</sup> à fin 2019).

### *Balayeuse légère (ECO)*

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a besoin d'une balayeuse de rue afin de procéder au nettoyage des préaux. L'acquisition de cette machine doit permettre le nettoyage des préaux en semaine, les week-ends et durant les vacances scolaires. Cette nouvelle activité a pu être mise en place suite à la réorganisation du personnel de la logistique et répond à une volonté politique relative à la propreté des préaux.

### *Surfaceuse à glace (SPO)*

Le Service des sports a impérativement besoin de quatre surfaceuses à glace (deux machines par piste) afin de pouvoir répondre aux exigences de la ligue suisse de hockey pour l'accueil des matchs de LNA, Juniors Elites, Novices Elites et première Ligue. La réfection et l'entretien de la glace des deux pistes de la patinoire des Vernets sont assurés par le service durant huit mois par année.

### *Tracteur (SPO)*

Le Service des sports a besoin d'un tracteur compact ayant une faible pression au sol pour l'entretien des terrains synthétiques. Au vu de l'augmentation des surfaces de terrains synthétiques à entretenir et de la multiplicité des tâches

sur l'installation de Vessy, un deuxième tracteur devient indispensable. De plus, la prochaine transformation du terrain de rugby en synthétique, prévue pour l'été 2018, nécessitera un entretien supplémentaire (hersage hebdomadaire et décompactage profond du remplissage au minimum tous les trois mois). Un tracteur trop lourd nuit au bon état de la surface de jeu des terrains synthétiques et engazonnés.

#### *Pilonneuse (AGCM)*

L'AGCM fait la demande d'une pilonneuse pour des travaux ponctuels et peu étendus de sécurisation et de réfection de la chaussée (p. ex. rebouchage de nids-de-poule).

#### **Véhicules légers**

##### *VAE 25 km/h (DSIC)*

Dans le cadre de ses activités, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) est amenée à se déplacer quotidiennement pour assurer des dépannages qui ne peuvent être effectués à distance. La DSIC demande ainsi un vélo à assistance électrique (VAE) ainsi que deux remorques pour les déplacements ne nécessitant pas le transport de matériel trop lourd ou trop encombrant. Actuellement, la DSIC possède un VAE fréquemment utilisé. Un vélo supplémentaire permettrait de répondre à un besoin qui ne peut pas toujours être satisfait aujourd'hui.

##### *Deux VAE 25 km/h (SEP)*

Le Service de l'espace public demande deux VAE supplémentaires pour les collaborateurs et collaboratrices de l'Unité des emprises durables (UED) et pour l'Unité des emprises temporaires (UET). Ces deux VAE permettraient de faciliter les déplacements sur le territoire municipal et d'optimiser les temps de déplacement des collaborateurs et collaboratrices.

##### *VAE 25 km/h (DEJ)*

L'équipe des travailleurs et travailleuses sociaux hors murs du Service de la jeunesse est amenée à se déplacer sur l'entier du territoire de la ville. Un VAE supplémentaire favoriserait ces déplacements car le nombre de vélos disponibles pour le service n'est pas suffisant pour répondre aux besoins des TSHM.

### *Trois VAE 25 km/h (ECO)*

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) souhaite pouvoir bénéficier de trois VAE afin de permettre aux chef-fe-s de secteur de se déplacer rapidement et de manière respectueuse de l'environnement entre les différentes écoles de son secteur. La Ville étant découpée en huit secteurs, le déplacement entre les écoles du même secteur prend un temps important qui pourrait être sensiblement réduit grâce à l'utilisation de VAE.

### *VAE 25 km/h (SOC)*

Dans le cadre de l'action d'hébergement d'urgence en hiver, de nombreux déplacements dans les abris PCi sont nécessaires. C'est la raison pour laquelle le Service social (SOC) fait la demande d'un VAE supplémentaire. Ce vélo sera utilisé le reste du temps pour divers déplacements et notamment transporter dans les parcs la remorque aménagée en présentoir de flyers.

### *Scooter électrique (SOC)*

Les espaces quartiers aînés (huit) sont mis à la disposition de la population tous les jours de la semaine, soirées et week-end compris, les visites de contrôle et d'entretien se font quotidiennement depuis septembre 2017. Des états des lieux sont effectués lors des mises à disposition le samedi et le dimanche. Un nouveau collaborateur technique est en fonction depuis le 1<sup>er</sup> août 2017. Afin de permettre aux collaborateurs de se déplacer rapidement et individuellement, le SOC souhaite disposer d'un scooter électrique.

### *Fourgon (GTG)*

Le Grand Théâtre de Genève (GTG) a besoin d'un véhicule utilitaire de trois à six places pour le transport de marchandises. Le GTG transporte des matériels divers: accessoires de jeux, mobiliers scéniques, instruments de musique, projecteurs, haut-parleurs, matières premières, tissu, mousse, peinture, etc.

Le transport de ces matériels, de dimensions et de poids différents, ne requiert pas toujours l'utilisation d'un poids lourd. Ces transports peuvent être parfois urgents et importants, car ils sont liés aux spectacles. Dans le cadre de la création d'une production, des modifications d'éléments scéniques nécessitent des déplacements dans les divers sites et ateliers.

### *Fourgon (DEJ)*

Le Service de la jeunesse propose tout au long de l'année de nombreuses prestations à la population nécessitant le transport de matériel: chaises longues dans les parcs, deux patinoires, grandes manifestations, animations dans les quartiers, promotion de sports urbains, golf urbain, etc. Or, pour assurer le transport de ce matériel, le service bénéficiait auparavant du véhicule privé d'un collaborateur parti à la retraite.

### *Utilitaire léger pont basculant (VVP)*

Les sites «écopoints» nécessitent un entretien de leurs alentours. Pour ce faire, une camionnette à pont basculant de 3,5 tonnes est nécessaire.

## **Recommandation N° 3 de la Cour des comptes**

Dans son rapport d'audit N° 77 de mai 2014, la Cour des comptes faisait la recommandation suivante:

Le processus budgétaire et le vote des propositions permettent de donner une vision à moyen terme (deux à trois ans) des acquisitions et des priorisations. Cependant, pour que la COGEVE garde une certaine marge de manœuvre pour faire face aux imprévus (accidents, modification des missions des services, évolutions technologies des véhicules,...), le vote ne devrait pas porter sur les véhicules, mais sur le montant à disposition pour réaliser le plan défendu dans la proposition.

De plus, une partie du montant voté dans la proposition devrait servir à faire face aux imprévus pour éviter de faire des dépenses de réparations sur des véhicules en fin de vie qui ne sont pas justifiées économiquement.

La Cour recommande ainsi à la COGEVE une nouvelle approche budgétaire basée sur une enveloppe et non sur une liste figée de véhicules pour garantir plus de souplesse dans le choix des véhicules. Cela permettra ainsi à la COGEVE d'être plus réactive en cas de besoins de véhicules non mentionnés dans la liste de la proposition et éviter de nouvelles démarches administratives. Pour cela, la liste ne devrait pas faire partie de la délibération mais simplement être en annexe (exposé des motifs).

Dès lors, les listes d'objets pour chaque délibération sont présentées à titre prévisionnel. Pour les renouvellements et quand cela se justifie, la COGEVE peut décider:

- 1) d'intervertir un objet de la liste avec un autre de la même catégorie qui ne figurerait pas dans la liste prévisionnelle;

- 2) d'utiliser le solde de la délibération afin de permettre le renouvellement imprévu d'un objet de la même catégorie, même si cet objet ne figure pas dans la liste prévisionnelle.

Le terme catégorie fait référence ici aux libellés des projets de délibérations:

- Véhicules lourds et remorques
- Engins spécifiques
- Véhicules légers

Cette procédure avait déjà été validée et mise en place dans le cadre de la proposition PR-1199.

### **Adéquation à l'Agenda 21**

Les performances environnementales constituent un critère d'adjudication essentiel (cf. chapitre Acquisition des objets).

Par ailleurs, de nouvelles technologies et la mise en application de nouvelles normes au cours des dernières décennies ont permis de diminuer sensiblement le niveau sonore et les émissions polluantes des engins et des véhicules, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des habitants-e-s, des usagers et usagères du domaine public ainsi que des utilisateurs et utilisatrices de véhicules.

### **Acquisition des objets**

Les véhicules et engins spécifiques sont choisis à l'issue d'une procédure conforme à la législation sur les marchés publics en matière de fournitures. Un effort particulier est mené dans la rédaction des cahiers des charges afin d'y inclure les critères suivants:

- l'adéquation technique aux besoins des utilisateurs;
- la sécurité (respect des normes en vigueur et intégration de recommandations);
- les performances environnementales;
- les conditions de service après-vente et la formation des utilisateurs;
- le prix.

Pour l'évaluation des performances environnementales, les facteurs suivants sont généralement pris en compte:

- la norme d'émissions (EURO) et les valeurs d'émissions des principaux rejets polluants (CO, NOx, particules fines) et du CO<sub>2</sub>;

- les émissions sonores;
- le taux de recyclage du véhicule en fin de vie.

La COGEVE a décidé – pour autant que les conditions d’utilisation opérationnelles le permettent (ravitaillement sur site par exemple) – de privilégier les motorisations dans cet ordre:

- 1) 100% électrique ou gaz naturel / biogaz comprimé (GNC),
- 2) hybride essence,
- 3) essence,
- 4) hybride diesel
- 5) diesel.

Le but est de ne plus acheter de véhicules à motorisation diesel, voire essence, quand une alternative existe (100% électrique, GNC, hybride essence).

Les véhicules et engins d’une même catégorie sont regroupés par lots, conformément à la législation en matière de marchés publics. Cette démarche permet également de:

- rationaliser les procédures d’achat et de mise en service;
- standardiser, dans la mesure du possible, les typologies, les marques et les modèles;
- générer des économies d’échelle;
- susciter l’intérêt des soumissionnaires potentiels.

### **Estimation des coûts**

L’estimation des coûts se base sur les valeurs d’achats récentes de véhicules comparables et sur la connaissance du marché actuel.

Les coûts du crédit demandé sont résumés dans le tableau ci-dessous:

*Délibération*

*Fr.  
(arrondi à la centaine)*

Véhicules lourds, remorques, engins spécifiques  
et véhicules légers (70 objets)

Coût d’acquisition HT	5 244 200
TVA 7,7% (arrondi)	<u>403 800</u>
Coût d’acquisition TTC	5 648 000

### **Délai de réalisation**

Les achats sont soumis à la législation en vigueur en matière de marchés publics et aux directives internes. Le délai de réalisation pour la présente proposition d'investissement est estimé, en moyenne, à trente mois à partir de la disponibilité du crédit.

### **Référence au 14<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2019-2030 (p. 57)**

La présente proposition de crédit figure en qualité de projet actif au 14<sup>e</sup> PFI sous le N° PFI 111.034.26 «Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)» pour un montant de 5 670 000 francs, avec une date de dépôt qui était prévue en 2018.

### **Budget de fonctionnement**

De manière générale, le renouvellement des engins et des véhicules vétustes permettra de mieux maîtriser les coûts d'exploitation.

Les véhicules en fin de vie sont traités conformément à la *directive générale relative à la cession de véhicules et engins* entrée en vigueur le 8 janvier 2014 (disponible sur l'intranet de la Ville de Genève). Selon une première estimation, les charges issues de déconstructions s'élèveraient à environ 6500 francs et les revenus générés par des ventes à environ 35 000 francs. Ce montant est peu significatif en raison de la vétusté et de la rareté des objets pouvant potentiellement être mise en vente.

### **Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% ainsi que l'amortissement au moyen de huit annuités, se monte à 754 480 francs.

## Services gestionnaire et bénéficiaires

Le service gestionnaire est le LOM.

Les services bénéficiaires sont:

service bénéficiaire - centre de coûts	nombre d'objets	budget	libellé du centre de coûts	centre de coûts
AGCM - 26000499	10	386'000	Espaces publics-aménagement & entretien	26000499
AGCM - 26020399	1	85'000	Monuments et fontaines	26020399
CJB - 32010004	3	130'000	Jardin	32010004
DEJ - 50080099	2	53'000	Administration Service de la jeunesse	50080099
DSIC - 11090099	1	3'000	DSIC - Administration	11090099
ECO - 50030199	4	119'000	Logistique et conciergerie - Ecoles	50030199
ENE - 21070099	2	75'000	Energie	21070099
GTG - 31100099	1	50'000	Grand Théâtre de Genève	31100099
LOM - 23020199	1	110'000	LOM - Unité matériel de fêtes	23020199
LOM - 23020299	2	95'000	LOM - Unité gestion des véhicules	23020299
LOM - 23020499	1	75'000	LOM - Unité ateliers généraux	23020499
SEP - 40070002	1	3'000	Emprises durables	40070002
SEP - 40070003	1	3'000	Emprises temporaires	40070003
SEVE - 50040001	13	681'000	SEVE - UEV	50040001
SEVE - 50040008	2	255'000	SEVE - ULP	50040008
SOC - 50070099	2	11'000	Direction - action sociale centralisée	50070099
SPF - 50060099	1	100'000	Direction pompes funèbres	50060099
SPM - 40060099	1	15'000	Service de la police municipale	40060099
SPO - 40020299	7	489'000	Sports - Finances et planification	40020299
VVP - 23050299	3	1'120'000	Unité collecte des déchets	23050299
VVP - 23050399	10	1'720'000	Unité nettoyage des voiries	23050399
VVP - 23050499	1	70'000	Unité gestion des incivilités	23050499
<b>total</b>	<b>70</b>	<b>5'648'000</b>		

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Renouvellement et acquisition de véhicules de l'administration municipale (hors SIS)**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Biens meubles, véhicules et machines	5 544 200	92,9%
Frais financiers - TVA	403 800	7,1%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>5 648 000</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

**Services bénéficiaires concernés:** cf. chapitre *Services gestionnaire et bénéficiaires*

**CHARGES**

30 - Charges de personnel	0
31 - Dépenses générales	0
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	754 480
36 - Subventions accordées	0
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>754 480</b>

**REVENUS**

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens - <i>vente de véhicules</i>	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement** **-754 480**

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2019</b>	0	0	0
<b>2020</b>	448 000	0	448 000
<b>2021</b>	2 200 000	0	2 200 000
<b>2022</b>	2 000 000	0	2 000 000
<b>2023</b>	1 000 000	0	1 000 000
<b>Totaux</b>	<b>5 648 000</b>	<b>0</b>	<b>5 648 000</b>

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 648 000 francs destiné au renouvellement de véhicules lourds, de remorques, d'engins spécifiques et de véhicules légers de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 648 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de huit annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner les véhicules lourds, les remorques, les engins spécifiques et les véhicules légers totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

*Annexes:*

- objets en renouvellement
- liste d'objets prévisionnelle

**Objets en renouvellement**

	objets nombre	budget CHF	durée d'amortissement comptable années	âge <sup>1</sup> années	kilométrage <sup>1,2</sup> km	heures moteur <sup>1,2</sup> heures
Véhicules lourds et remorques	5	616 000	8	28,0	115 000	-
Engins spécifiques	25	2 173 000	8	20,2	-	5 500
Véhicules légers	20	1 465 000	8	15,8	128 000	4 100
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>4 254 000</b>	<b>8</b>	<b>19,2</b>	<b>125 700</b>	<b>5 300</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2019

<sup>2</sup> Moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31 décembre 2019)

## Liste d'objets prévisionnelle

### Véhicules lourds et remorques (liste prévisionnelle)

VÉHICULES LOURDS					objet à renouveler					objet prévu		
réf. objet	dpt service	renouvellement / acquisition	identification (immatriculation et/ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2019 (projection)	kilométrage au 31.12.2019 (projection)	heures moteur au 31.12.2019 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]		
1P01	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE189	20.5	115000	-	Poids lourd	benne à ordures	325'000		
1P02	DEUS	VVP	ACQUISITION	-	-	-	-	Poids lourd	benne à ordures	325'000		
1P03	DEUS	VVP	ACQUISITION	-	-	-	-	Poids lourd	benne à ordures grue	470'000		
1P04	DCA	AGCM	RENOUVELLEMENT	IVECO	19.4	79000	-	Poids lourd	polybenne	130'000		
1P05	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	LAND ROVER	15.9	150000	-	Poids lourd	polybenne	130'000		
<b>5</b>				<i>moyenne (arrondi)</i>	<b>18.6</b>	<b>115'000</b>	<b>n/a</b>	<b>Total CHF - VÉHICULES LOURDS</b>			<b>1'380'000</b>	

REMORQUES					objet à renouveler					objet prévu		
réf. objet	dpt service	renouvellement / acquisition	identification (immatriculation et/ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2019 (projection)	kilométrage au 31.12.2019 (projection)	heures moteur au 31.12.2019 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]		
1R01	DCA	AGCM	RENOUVELLEMENT	AMMANN	39.5	-	-	Remorque	épandeuse	16'000		
1R02	DEUS	SPM	RENOUVELLEMENT	BZS	44.5	-	-	Remorque	port	15'000		
1R03	DCA	AGCM	ACQUISITION	-	-	-	-	Remorque	signalisation	25'000		
<b>3</b>				<i>moyenne (arrondi)</i>	<b>42.0</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>	<b>Total CHF - REMORQUES</b>			<b>56'000</b>	
<b>8</b>	<b>Véhicules lourds et remorques</b>				<b>28.0</b>	<b>115'000</b>	<b>-</b>				<b>1'436'000</b>	

Engins spécifiques (liste prévisionnelle)

réf. objet	dpt service	renouvellement / acquisition	objet à renouveler				objet prévu					
			identification (immatriculation et/ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2019 (projection)	kilométrage au 31.12.2019 (projection)	heures moteur au 31.12.2019 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]		
2A01	DCS	SPO	ACQUISITION	-	-	-	-	-	-	Agrégat	brosse	9'000
			<i>moyenne (arrondée)</i>				<i>n/a</i>				<i>Total CHF - AGREGATS</i>	
<b>1</b>											<b>9'000</b>	

réf. objet		objet à renouveler				objet prévu				
dpt	service	renouvellement / acquisition	identification (immatriculation et/ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2019 (projection)	kilométrage au 31.12.2019 (projection)	heures moteur au 31.12.2019 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]
2E01	DEUS VVP	RENOUVELLEMENT	GE5222	BUCHER	12.2	-	9300	Engin	balayeuse légère	180'000
2E02	DEUS VVP	RENOUVELLEMENT	GE5293	BUCHER	12.2	-	10300	Engin	balayeuse légère	180'000
2E03	DEUS VVP	RENOUVELLEMENT	GE583 (4312)	BUCHER	9.9	-	13500	Engin	balayeuse légère	180'000
2E04	DEUS VVP	RENOUVELLEMENT	GE63S (4313)	BUCHER	9.8	-	12300	Engin	balayeuse légère	180'000
2E05	DCSS ECO	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Engin	balayeuse légère	110'000
2E06	DEUS SEVE	RENOUVELLEMENT	GE125	BUCHER	15.4	-	9800	Engin	balayeuse lourde	200'000
2E07	DEUS SEVE	RENOUVELLEMENT	EM0212	KOMATSU	15.9	-	1300	Engin	brouette à moteur	35'000
2E08	DCA AGCM	RENOUVELLEMENT	GE848	CATERPILLAR	38.1	-	4200	Engin	chargeuse	85'000
2E09	DEUS LOM	RENOUVELLEMENT	EM0219	LINDE	8.1	-	1900	Engin	élévateur à fourche	110'000
2E10	DEUS VVP	RENOUVELLEMENT	GE639 (4883)	BOSCHUNG	15.8	-	8600	Engin	laveuse	200'000
2E11	DEUS VVP	RENOUVELLEMENT	GE648 (4881)	BOSCHUNG	15.8	-	8700	Engin	laveuse	200'000
2E12	DCS SPO	RENOUVELLEMENT	GE499	ITECO	20.8	-	1800	Engin	nacelle	120'000
2E13	DCS SPO	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Engin	suffisance à glace	180'000
2E14	DCS CUB	RENOUVELLEMENT	GE328	JOHN DEERE	21.3	-	3000	Engin	tondeuse	45'000
2E15	DEUS SEVE	RENOUVELLEMENT	GE5343	ISEKI	17.6	-	6200	Engin	tondeuse	60'000
2E16	DEUS SEVE	RENOUVELLEMENT	EM0028	JOHN DEERE	20.7	-	1900	Engin	tondeuse	30'000
2E17	DEUS SEVE	RENOUVELLEMENT	EM0029	JOHN DEERE	22.4	-	2000	Engin	tondeuse	20'000
2E18	DEUS SEVE	RENOUVELLEMENT	EM207	JOHN DEERE	22.8	-	2200	Engin	tondeuse	20'000
2E19	DEUS SEVE	RENOUVELLEMENT	GE54692	AEBI	16.0	-	1900	Engin	tondeuse	50'000
2E20	DEUS SEVE	RENOUVELLEMENT	GE54692	AEBI	16.2	-	2500	Engin	tracteur	71'000
2E21	DEUS SEVE	RENOUVELLEMENT	GE54760	LEIBER	15.7	-	3500	Engin	tracteur	55'000
2E22	DCS SPO	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Engin	tracteur	70'000
<b>22</b>				<i>moyenne (arrondé)</i>	<b>17.2</b>	<b>n/a</b>	<b>5'500</b>		<b>Total CHF - ENGINs</b>	<b>2'381'000</b>

MACHINES										
réf. objet	dpt service	renouvellement / acquisition	identification (immatriculation et/ou n° interne)	objet à renouveler				objet prévu		
				marque	âge au 31.12.2019 (projection)	kilométrage au 31.12.2019 (projection)	heures moteur au 31.12.2019 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]
2M01	DCA AGCM	RENOUVELLEMENT	EM0591	SIGNAL	19.0	-	sans compteur	Machine	marquage routier	20'000
2M02	DEUS SEVE	RENOUVELLEMENT	GE3246	EHRSAM	32.1	-	sans compteur	Machine	nacelle	65'000
2M03	DEUS SEVE	RENOUVELLEMENT	GE1953	EHRSAM	34.0	-	sans compteur	Machine	nacelle	45'000
2M04	DCA AGCM	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Machine	plieuseuse	3'000
2M05	DCA AGCM	RENOUVELLEMENT	EM0036	AMMANN	37.0	-	sans compteur	Machine	plaque vibrante	8'000
2M06	DCA AGCM	RENOUVELLEMENT	EM0590	VON ARX	19.0	-	sans compteur	Machine	raboteuse	8'000
2M07	DCA AGCM	RENOUVELLEMENT	EM0067	DEUTZ	37.0	-	sans compteur	Machine	trançonneuse de sol	6'000
<b>7</b>				<i>moyenne (arrondés)</i>	<b>29.7</b>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>		<i>Total CHF - MACHINES</i>	<b>155'000</b>

Véhicules légers (liste prévisionnelle)

		objet à renouveler				objet prévu				
réf. objet	dpt service	renouvellement / acquisition	identification (immatriculation et/ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2019 (projection)	kilométrage au 31.12.2019 (projection)	heures moteur au 31.12.2019 (projection)	type objet	sous-type objet	budget (CHF)
3001	DFL	DSIC	ACQUISITION	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
3002	DEUS	SEP	ACQUISITION	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
3003	DEUS	SEP	ACQUISITION	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
3004	DCSS	DEJ	ACQUISITION	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
3005	DCSS	ECO	ACQUISITION	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
3006	DCSS	ECO	ACQUISITION	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
3007	DCSS	ECO	ACQUISITION	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
3008	DCSS	SOC	ACQUISITION	-	-	-	-	Cycle	VAE 25	3000
3009	DCSS	SOC	ACQUISITION	-	-	-	-	Cycle	scooter électrique	8000
<b>9</b>				<i>moyenne (arrondés)</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>		<i>Total CHF - CYCLES</i>	<b>32'000</b>

TRANSPORTEURS

		objet à renouveler				objet prévu				
réf. objet	dpt service	renouvellement / acquisition	identification (immatriculation et/ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2019 (projection)	kilométrage au 31.12.2019 (projection)	heures moteur au 31.12.2019 (projection)	type objet	sous-type objet	budget (CHF)
3T01	DCA	AGCM	RENOUVELLEMENT	PIAGGIO	11.1	37000	-	Transporteur	lavage HP	65000
3T02	DCS	CUB	RENOUVELLEMENT	JOHN DEERE	16.1	-	4000	Transporteur	pont basculant	45000
3T03	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	LEIBER	15.7	-	4000	Transporteur	pont basculant	45000
3T04	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	KUBOTA	16.0	-	4'300	Transporteur	pont basculant	55000
<b>4</b>				<i>moyenne (arrondés)</i>	<b>14.7</b>	<b>37'000</b>	<b>4'100</b>		<i>Total CHF - TRANSPORTEURS</i>	<b>230'000</b>

UTILITAIRES LÉGERS				objet à renouveler				objet prévu			
réf. objet	dpl service	renouvellement / acquisition	identification (im-matriculation et/ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2019 (projection)	Kilométrage au 31.12.2019 (projection)	heures moteur au 31.12.2019 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]	
3U01	DEUS VVP	RENOUVELLEMENT	GE546924 (3210)	RENAULT	15.9	188000	-	Utilitaire léger	benne à ordures	150000	
3U02	DEUS VVP	RENOUVELLEMENT	GE90642 (3212)	NISSAN	10.5	104000	-	Utilitaire léger	benne à ordures	150000	
3U03	DEUS VVP	RENOUVELLEMENT	GE90662 (3211)	NISSAN	10.5	127000	-	Utilitaire léger	benne à ordures	150000	
3U04	DEUS VVP	RENOUVELLEMENT	GE93620 (1861)	PIAGGIO	12.1	70000	-	Utilitaire léger	benne à ordures	150000	
3U05	DCS GTG	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Utilitaire léger	fourgon	50000	
3U06	DCS SPO	RENOUVELLEMENT	GE68845	FORD	22.5	78000	-	Utilitaire léger	fourgon	50000	
3U07	DEUS SEVE	RENOUVELLEMENT	GE585128	MERCEDES-BENZ	19.1	280000	-	Utilitaire léger	fourgon	55000	
3U08	DCSS DEJ	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Utilitaire léger	fourgon	50000	
3U09	DEUS LOM	RENOUVELLEMENT	GE8282	VW	19.5	98000	-	Utilitaire léger	fourgon-atelier	75000	
3U10	DEUS LOM	RENOUVELLEMENT	GE99064	MERCEDES-BENZ	24.8	86000	-	Utilitaire léger	minibus	60000	
3U11	DEUS VVP	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Utilitaire léger	pont basculant	70000	
3U12	DCA AGCM	RENOUVELLEMENT	GE6803	IVECO	19.4	86000	-	Utilitaire léger	pont grue	85000	
3U13	DCSS SPF	RENOUVELLEMENT	GE8924	CHRYSLER	11.2	108000	-	Utilitaire léger	transport de corps	100000	
<b>13</b>				<i>moyenne (arrondi)</i>	<b>16.6</b>	<b>123'000</b>	<b>n/a</b>		<b>Total CHF - UTILITAIRES LÉGERS</b>	<b>1'195'000</b>	

VOITURES		objet à renouveler				objet prévu					
réf. objet	dpl service	renouvellement / acquisition	identification (immatriculation et/ou n° interne)	marque	âge au 31.12.2019 (projection)	Kilométrage au 31.12.2019 (projection)	heures moteur au 31.12.2019 (projection)	type objet	sous-type objet	budget [CHF]	
3V01	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	GE142729	OPEL	18.6	135'000	-	Vature	break	30'000
3V02	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	GE262633	OPEL	18.6	109'000	-	Vature	break	30'000
3V03	DCA	ENE	RENOUVELLEMENT	GE674659	OPEL	9.7	138'000	-	Vature	livraison	40'000
3V04	DCA	ENE	RENOUVELLEMENT	GE72881	OPEL	16.2	167'000	-	Vature	livraison	35'000
3V05	DCS	CJB	RENOUVELLEMENT	GE113863	OPEL	13.2	165'000	-	Vature	livraison	40'000
3V06	DEUS	LOM	RENOUVELLEMENT	GE5155	VW	16.2	194'000	-	Vature	microspace	35'000
<b>6</b>				<i>moyenne (arrondie)</i>	<b>15.4</b>	<b>151'000</b>	<b>n/a</b>		<b>Total CHF - VOITURES</b>	<b>210'000</b>	
<b>32</b>	<b>Véhicules légers</b>				<b>15.8</b>	<b>128'000</b>	<b>4'100</b>			<b>1'667'000</b>	

<b>Récapitulatif</b>	<i>moyenne totale (arrondie)</i>	<b>19.2</b>	<b>125'700</b>	<b>5'300</b>	<b>Total nombre d'objets</b>	<b>70</b>
					<b>Total CHF</b>	<b>5'648'000</b>